



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES MARCHÉS DU COURRIER, DU COLIS ET DES ACTIVITÉS CONNEXES EN FRANCE

ANNÉE 2024

OBSERVATOIRE DU COURRIER ET DU COLIS

14 octobre 2025

A large, abstract graphic in the bottom right corner consisting of numerous overlapping, light grey lines that form a complex, organic shape resembling a stylized flower or a cluster of paths.

ISSN n°2258-3106

Sommaire

Sommaire	2
Remarques générales	3
Synthèse	4
Partie 1 – Panorama des marchés en 2024	7
1 Les envois de correspondance distribués en France	7
1.1 Les envois de correspondance par niveau d'urgence, hors plis remis contre signature	7
1.2 La publicité adressée et les autres envois de correspondance	9
1.3 Le trafic égrené et le trafic industriel	11
1.4 Les envois de correspondance remis contre signature.....	14
2 Les colis distribués en France	16
3 L'activité internationale : import et export	18
3.1 Le marché international	18
3.1.1 L'ensemble du marché	18
3.1.2 La répartition des flux par zones géographiques	18
3.2 Focus sur l'export	19
3.3 Focus sur l'import.....	21
4 La presse par abonnement	23
4.1 Les volumes de presse postée et portée.....	23
4.2 Les volumes de presse postée par niveau d'urgence.....	24
4.3 Le revenu lié à la presse postée	24
4.4 La publicité non adressée.....	26
Partie 2 – Investissements et emploi des activités postales et de colis	27
1 Les investissements	27
2 L'emploi	28
Annexe : définitions des différents segments de marché	30
1.1. Envois de correspondance	30
1.2. Colis	30
1.3. Distribution de la presse aux abonnés	31
1.4. Publicité non adressée	32

Remarques générales

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse publie les résultats de l'enquête annuelle 2024 menée sur les marchés des activités postales et des activités connexes. Cette publication s'inscrit dans le cadre des compétences confiées à l'Arcep par le législateur¹. Elle a pour objectif principal d'assurer l'information de l'ensemble des acteurs du secteur sur les principaux segments du marché des activités postales et connexes.

Cette enquête est conduite auprès des 42 opérateurs autorisés à offrir des services postaux au titre de l'article L.5-1 du CPCE au 31 décembre 2024, des opérateurs des marchés non soumis à autorisation pour la publicité non adressée et des opérateurs de colis². Cette étude mentionne également les flux de presse distribués par portage. Les données quantitatives présentées sont issues de l'observatoire de l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM).

L'ensemble des données présentées sont disponibles en open data sur la plateforme ouverte des données publiques françaises : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/observatoire-du-courrier-et-du-colis/>. En particulier, les indicateurs relatifs au marché du colis sont disponibles sur l'ancien périmètre (opérateurs autorisés) jusqu'en 2018 et sur le nouveau périmètre (opérateurs autorisés et opérateurs de colis) à partir de 2017.

Ruptures de séries

- En 2019, en raison de l'élargissement du périmètre des opérateurs interrogés (voir ci-dessus), les indicateurs de colis, d'emploi et d'investissements font l'objet d'un changement de périmètre. Afin d'éviter une rupture de série sur les années récentes, les données sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire sur le champ des opérateurs autorisés et des opérateurs de colis à partir de 2017.
- En 2017, une meilleure prise en compte des colis contenant des petits objets (ou petits paquets) a entraîné une réaffectation d'une partie de ces objets et des revenus associés des envois de correspondance vers les colis. Cette réaffectation concerne les petits paquets importés et exportés. Cette modification de périmètre a principalement conduit à un transfert de flux et de revenus des rubriques « envois de correspondance » vers les rubriques « colis ». Afin d'éviter une rupture de séries sur les années récentes, les données sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire après réaffectation de ces petits paquets sur la période allant de 2014 à 2021.

¹ Voir le cadre juridique applicable dans la décision n° 2019-0289. [Décision n° 2019-0289 de l'Arcep en date du 12 mars 2019 relative à la mise en place d'enquêtes annuelles dans le secteur des postes](#)

² Depuis 2018, le [règlement n°2018/644 du Parlement européen et du Conseil relatif aux services de livraison transfrontière de colis a donné de nouvelles compétences aux États membres](#) permet, entre autres, la collecte d'informations à caractère statistique auprès des opérateurs lorsque ceux-ci emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le périmètre de certains indicateurs présents dans cette publication a évolué en 2019. Auparavant présentés sur le seul champ des opérateurs autorisés au titre de la distribution de courrier, les indicateurs incluent également l'activité des opérateurs de colis.

Synthèse

En 2024, **7,8 milliards d'objets adressés (plis, colis, presse par circuit postal) ont été distribués en France ou exportés, pour un revenu s'élevant à 15,5 milliards d'euros hors taxes**. En repli d'environ 7 % en un an, le volume d'objets adressés diminue à un rythme légèrement inférieur à celui de 2023. Cette baisse s'inscrit dans la continuité de la réduction structurelle des flux postaux engagée depuis plus de quinze ans, et ce, malgré la croissance du volume de colis envoyés. **Le revenu généré par l'envoi et la distribution des objets adressés a en revanche progressé jusqu'en 2021, porté par le dynamisme du marché du colis, avant de se réduire sensiblement en 2022 et 2023. En 2024, il se stabilise (+0,5 %).**

Le marché du colis progresse pour la deuxième année consécutive

En 2024, le nombre de colis distribués en France et exportés atteint 1,7 milliard d'objets, en hausse de 3,7 % en un an. Cette croissance, portée par le marché domestique (+3,6 % en un an) comme international (+2,6 % à l'import, +8,8 % à l'export), marque la deuxième année consécutive de rebond, après une contraction inédite de 5 % en 2022³. Le rythme de croissance du volume de colis reste néanmoins inférieur aux années antérieures : +7 % en 2019 et jusqu'à +15 % en 2021.

Le revenu issu de la distribution des colis en France et à l'export augmente également, de +2,7 % en un an. S'élevant à 10,0 milliards d'euros HT, il représente en 2024 près des deux tiers du revenu généré par les activités de distribution d'objets adressés.

Les envois de courriers des particuliers représentent désormais moins de 10 % du trafic distribué en France (hors remis contre signature)

Le nombre d'envois de correspondance distribués en France et exportés s'élève à 5,5 milliards en 2024. En repli de 9,5 %, ce trafic diminue à un rythme sensiblement inférieur à celui de 2023, pour partie en raison de la distribution de courriers électoraux en 2024 venant modérer le recul des envois de courriers. Les envois de correspondance des particuliers se réduisent de 16,7 %, un rythme deux fois plus rapide que celui des entreprises (-8,7 %). Les envois des particuliers représentent désormais 9,3 % des envois en 2024. Le revenu provenant de la distribution de courrier diminue quant à lui de 3,4 % en un an. Cette baisse est partiellement contenue par les augmentations tarifaires intervenues en 2024 sur les produits relevant du service universel.

Le recul tendanciel du marché de la presse distribuée aux abonnés se poursuit

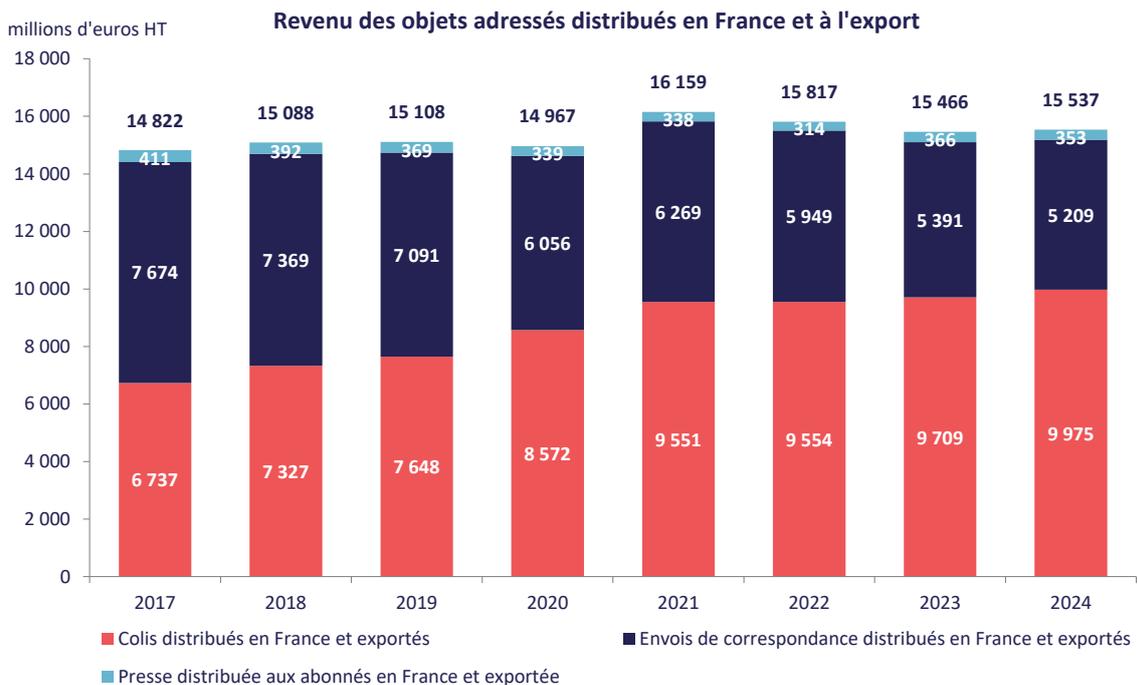
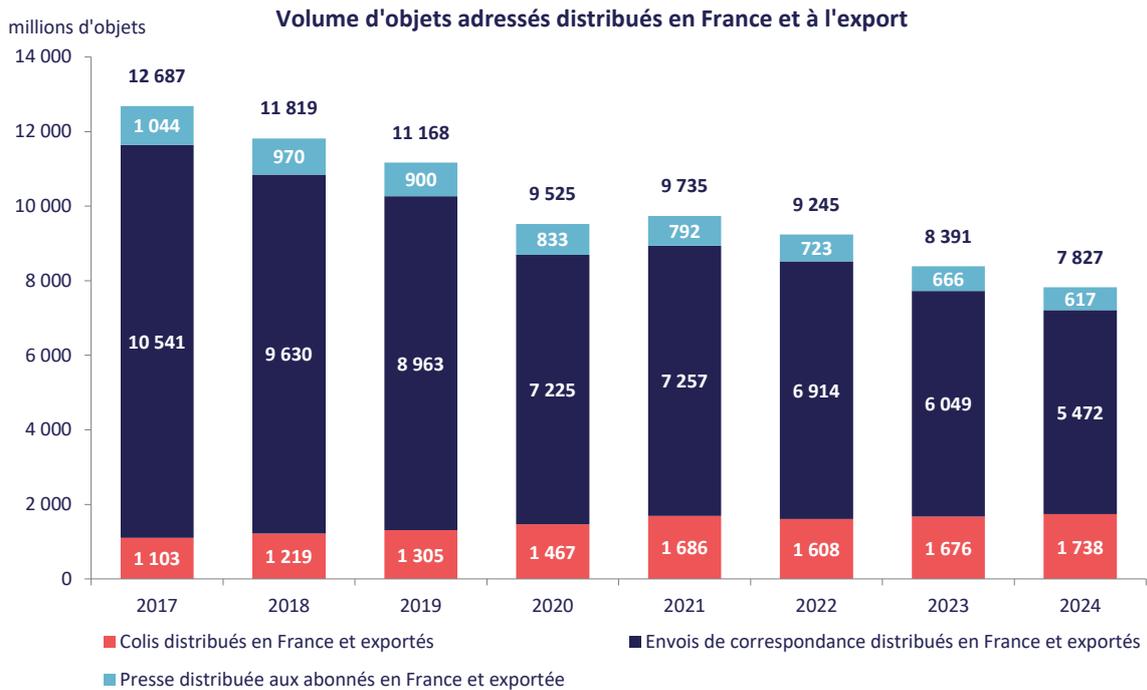
Les flux de presse distribuée par circuit postal, en recul depuis vingt ans, diminuent de 7,3 % en un an en 2024. Cette contraction s'accompagne d'une baisse de 2,5 % du revenu directement généré par cette activité⁴. Le volume de presse distribuée par portage recule également à un rythme presque identique de 6,9 %.

³ En 2022, le marché du colis avait notamment pâti d'un environnement économique défavorable lié pour partie à la reprise de la crise sanitaire en Chine.

⁴ Le revenu généré par la distribution postale de la presse avait enregistré une hausse inédite de 2,2 % en 2023, en raison de la suppression de tarifs spécifiques réservés aux titres de presse d'information politique et générale (PIPG), aux quotidiens à faibles ressources publicitaires (QFRP) et à faible ressources de petites annonces (QFRA) (voir : [Protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse papier abonnée pour les années 2022-2026](#))

Le volume de publicité non adressée est pour la première fois inférieur au nombre d'objets adressés

En fort repli depuis 2020, le marché de la publicité non adressée diminue de 25,7 % en volume en 2024. Le nombre d'objets non adressés (7,6 milliards en 2024) est pour la première fois inférieur au nombre d'objets adressés, alors qu'il représentait plus du double du volume d'objets adressés en 2019. Le revenu afférent à la publicité non adressée, 284 millions d'euros HT, diminue conjointement de 19,0 %. Cette contraction s'est amplifiée depuis 2023. En septembre 2024, l'un des principaux acteurs de ce segment de marché a mis fin à ses activités.



Les volumes

Activités postales et marchés connexes de distribution - Volumes des envois en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Objets distribués en France						
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	7 014	7 030	6 708	5 870	5 318	-9,4%
Colis	1 389	1 596	1 520	1 584	1 638	3,4%
Distribution postale de la presse aux abonnés	822	782	713	657	609	-7,2%
Total des objets adressés distribués en France	9 225	9 408	8 941	8 111	7 565	-6,7%
Objets exportés						
Envois de correspondance	211	227	207	179	154	-13,8%
Colis	78	90	87	92	100	8,8%
Presse	11	10	10	9	7	-17,4%
Total des objets adressés Export	299	327	304	280	262	-6,5%
Total du marché des objets adressés	9 525	9 735	9 245	8 391	7 827	-6,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

L'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance (y compris remis contre signature), colis, presse et publicité non adressée.

Les colis comprennent les colis ordinaires, les colis express et les petits paquets

Activités postales et marchés connexes de distribution - Volumes des envois en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Total publicité non adressée	12 296	14 255	13 200	10 239	7 610	-25,7%
Total de presse portée*	nd	896	839	769	716	-6,9%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Source : ACPM, Observatoire de la presse – Portage de presse payante grand public

En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM

Les revenus

Activités postales et marchés connexes de distribution - Revenus des envois millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Objets distribués en France						
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	5 817	6 008	5 691	5 154	4 980	-3,4%
Colis	7 265	8 084	8 021	8 158	8 389	2,8%
Distribution postale de la presse aux abonnés	325	325	300	353	340	-3,6%
Total des objets adressés distribués en France	13 406	14 417	14 013	13 665	13 709	0,3%
Objets exportés						
Envois de correspondance	239	261	257	237	229	-3,3%
Colis	1 307	1 467	1 533	1 551	1 586	2,3%
Presse	14	14	14	14	13	-6,4%
Total des objets adressés Export	1 560	1 742	1 804	1 801	1 828	1,5%
Total du marché des objets adressés	14 967	16 159	15 817	15 466	15 537	0,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

L'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance (y compris remis contre signature), colis, presse et publicité non adressée.

Les colis comprennent les colis ordinaires, les colis express et les petits paquets

Activités postales et marchés connexes de distribution - Revenus des envois millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Total publicité non adressée	413	489	446	351	284	-19,0%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Partie 1 – Panorama des marchés en 2024

1 Les envois de correspondance distribués en France

Le volume des envois de correspondance (y compris remis contre signature) s'élève à 5,3 milliards d'objets en 2024. Le recul structurel du courrier distribué en France se poursuit : ces flux diminuent de 9,4 % en un an. Cette baisse inférieure à celle de 2023 (-12,5 % en un an) s'explique par la distribution de 136 millions de courriers électoraux en 2024. Hors courriers électoraux distribués en 2022⁵ et 2024, le volume de courrier diminue de 11,7 % en 2024, contre 9,3 % en 2023.

Le revenu généré par les envois de correspondance représente quant à lui 5,0 milliards d'euros HT en 2024, en recul de 3,4 % en un an. Cette réduction est plus modérée qu'en 2023 (-9,4 %). Elle s'explique en partie par des hausses de tarifs de certains produits relevant du service universel plus élevées que les années précédentes⁶.

Envois de correspondance et remis contre signature - Volumes <i>en millions d'objets</i>	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Envois de correspondance remis contre signature	177	184	171	162	150	-7,1%
Envois de correspondance hors remis contre signature	6 837	6 846	6 536	5 708	5 168	-9,5%
Total envois de correspondance (y. c. remis contre signature)	7 014	7 030	6 708	5 870	5 318	-9,4%

Envois de correspondance et remis contre signature - Revenus <i>millions d'euros HT</i>	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Envois de correspondance remis contre signature	914	1 013	983	940	947	0,7%
Envois de correspondance hors remis contre signature	4 903	4 995	4 708	4 215	4 033	-4,3%
Revenu des envois de correspondance (y. c. remis contre signature)	5 817	6 008	5 691	5 154	4 980	-3,4%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Dans les paragraphes suivants et dans le reste de la publication sauf mention contraire, les envois de correspondance considérés sont hors ceux remis contre signature.

1.1 Les envois de correspondance par niveau d'urgence, hors plis remis contre signature

Le délai d'acheminement est un critère qui permet de segmenter le marché des envois de correspondance, notamment parce qu'il répond à des structures tarifaires différentes.

Jusqu'en 2022, le marché était structuré en trois niveaux d'urgence (J+1, J+2 et J+3 et plus), dépendant du délai d'acheminement et disposant de tarifs spécifiques. En 2023, la répartition des envois de correspondance par délais de distribution a été modifiée à la suite de la mise en place par La Poste d'une « nouvelle gamme courrier », notamment centrée sur un délai d'acheminement de trois jours, contre deux jours précédemment. Ces évolutions se sont également traduites par la suppression de la Lettre prioritaire et par le repositionnement de la e-Lettre rouge pour un délai d'acheminement en J+1. Ce changement de gamme a conduit à une chute très importante du courrier acheminé en J+1 et J+2, passant de 1,7 milliard de plis en 2022 à 102 millions de plis en 2023.

⁵ 238 millions de plis électoraux ont été distribués en 2022.

⁶ Voir [Avis n°23-1562](#) de l'Arcep en date du 18 juillet 2023 sur le dossier tarifaire de La Poste pour l'année 2024.

En 2024, le volume des plis acheminés en J+1 et J+2 continue de baisser fortement, de 14,5 % en un an, pour s'établir à 87 millions. Ainsi, en 2024, 98,3 % des envois de correspondance ont été distribués en J+3 ou plus, contre 73,4 % en 2022. Cette hausse s'explique par le report de la quasi-totalité des volumes distribués en J+2 vers une distribution en J+3.

La part des envois urgents (J+1) diminuait depuis 2011, à la suite notamment de l'introduction de la Lettre verte, produit distribué alors en J+2. Ces envois représentaient 5 % des volumes de correspondance en 2022. Avec la disparition de la Lettre prioritaire, le volume de courrier distribué en J+1 représente, pour la deuxième année consécutive, moins de 0,5 % du trafic global.

La part des envois en J+2, qui avait augmenté jusqu'en 2020 avant de baisser sensiblement était quant à elle de 20 % en 2022. Elle s'établit depuis 2023 à moins de 2 %.

Le recentrage de la gamme courrier sur un délai d'acheminement en J+3 s'est traduit en 2023 par une baisse marquée du revenu généré par les envois en J+1 et J+2, tandis que le revenu généré par les envois en J+3 ou plus s'est significativement accru. En 2024, les envois en J+3 génèrent ainsi 96 % des revenus issus des envois de correspondance, soit un niveau supérieur de 23 points à celui observé avant la mise en place de la nouvelle gamme courrier.

Répartition des envois de correspondance selon l'urgence - Volumes en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Trafic urgent (J+1)	447	396	348	102	87	-14,1%
Trafic rapide (J+2)	1 504	1 464	1 394			
Trafic non urgent (J+3 et plus)	4 887	4 986	4 795	5 606	5 080	-9,4%
Total des envois de correspondance distribués en France*	6 837	6 846	6 536	5 708	5 168	-9,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

Répartition des envois de correspondance selon l'urgence - Revenus en millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Trafic urgent (J+1)	730	683	559	203	179	-11,9%
Trafic rapide (J+2)	1 719	1 771	1 672			
Trafic non urgent (J+3 et plus)	2 454	2 542	2 477	4 012	3 854	-3,9%
Revenus des envois de correspondance distribués en France*	4 903	4 995	4 708	4 215	4 033	-4,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

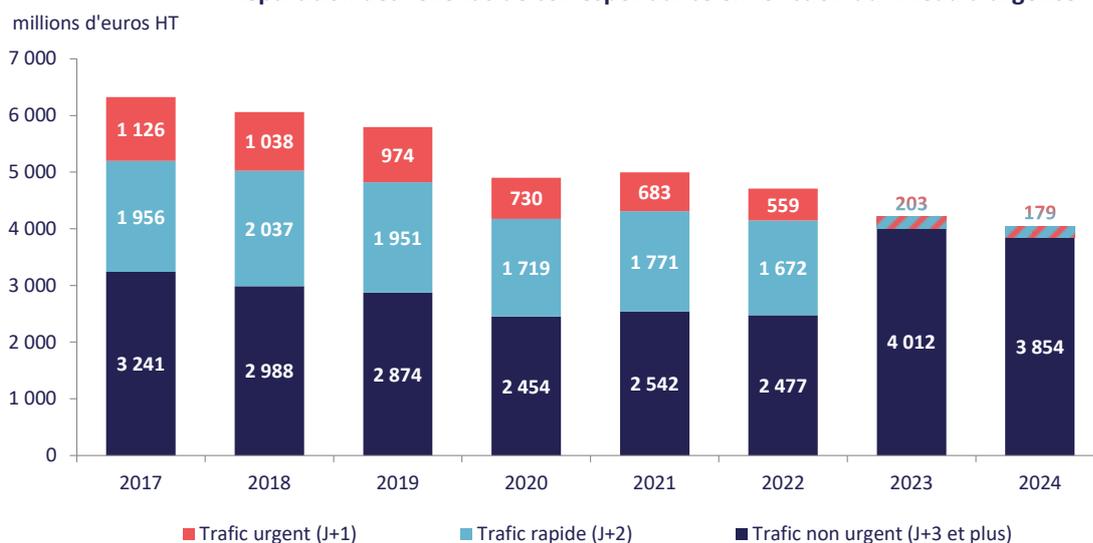
Évolution de la structure du marché liée au renouvellement de la gamme courrier de La Poste

En 2023, La Poste a repositionné les délais d'acheminement de plusieurs offres relevant du service universel à trois jours (J+3 contre J+2 précédemment). Par exemple, les délais d'acheminement de la Lettre verte, de la Lettre recommandée ainsi que de la Lettre suivie ont été relevés de 2 jours à 3 jours. La Lettre prioritaire, associée à un délai d'acheminement en J+1, a été supprimée. Enfin, l'Écopli, qui était distribué en J+4 a été supprimé pour les particuliers au profit principalement de la Lettre verte.

Répartition des envois de correspondance en fonction du niveau d'urgence



Répartition des revenus de correspondance en fonction du niveau d'urgence



1.2 La publicité adressée et les autres envois de correspondance

La publicité adressée représente 1,5 milliard d’envois en 2024, soit 30 % du volume total des envois de correspondance (-0,2 point en un an). Le volume de publicité adressée diminue de 9,9 % en un an en 2024, soit un rythme de baisse sensiblement supérieur à celui de 2023 (-7,1 %) et des années qui ont précédé la crise sanitaire (-6,7 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2019). A l’image des autres types de courrier, la crise sanitaire a eu pour conséquence une forte chute des flux de publicité adressée. Cette baisse s’est ensuite poursuivie à un rythme soutenu.

Le revenu généré par les envois de publicité adressée s'élève à 618 millions d'euros en 2024. Il diminue à un rythme inférieur à celui des envois associés, de -4,2 %. Cela s'explique par des hausses de tarifs de 5,2 % en moyenne intervenues en 2024 sur ces produits⁷.

Les envois de correspondance hors publicité représentent quant à eux 3,6 milliards de plis. Depuis 2014, le recul du nombre d'envois de correspondance hors publicité adressée tend à s'accélérer chaque année, à l'exception des années électorales durant lesquelles sont distribués les courriers électoraux. En 2024, les élections européennes et législatives ont entraîné la distribution de 136 millions de plis supplémentaires. Cela représente 4 % du volume de correspondances (hors publicité) distribué cette année-là. Par conséquent, le volume d'envois de correspondance hors publicité adressée diminue moins fortement qu'en 2023 : -9,3 % contre -14,8 % en 2023. Toutefois, hors courrier électoral, ce volume diminue davantage. Il se contracte de 12,7 % en 2024, contre -10,3 % en 2023. Le revenu généré par les envois de correspondance hors publicité diminue parallèlement de 4,3 % et s'élève à 3,4 milliards d'euros HT en 2024. Cette baisse du revenu moins prononcée que celle du volume s'explique par la hausse des tarifs de certains produits relevant du service universel : les tarifs des envois de courrier des particuliers et TPE ont augmenté de 9,8 % en moyenne, tandis que ceux des entreprises ont augmenté de 10,4 %⁸. La réduction du revenu généré par ces envois est en outre significativement moindre qu'en 2023 (-10,9 % en un an) et 2022 (-5,7 %).

Publicité adressée et autres envois de correspondance - Volumes <i>en millions d'objets</i>	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Publicité adressée	1 908	1 965	1 844	1 712	1 542	-9,9%
Envois de correspondance, hors publicité adressée	4 929	4 881	4 692	3 996	3 626	-9,3%
Total des envois de correspondance*	6 837	6 846	6 536	5 708	5 168	-9,5%
Part de la publicité adressée	27,9%	28,7%	28,2%	30,0%	29,8%	-0,2 point

Publicité adressée et autres envois de correspondance - Revenus <i>en millions d'euros HT</i>	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Publicité adressée	696	746	701	645	618	-4,2%
Envois de correspondance, hors publicité adressée	4 207	4 249	4 007	3 570	3 415	-4,3%
Revenus des envois de correspondance*	4 903	4 995	4 708	4 215	4 033	-4,3%
Part de la publicité adressée	14,2%	14,9%	14,9%	15,3%	15,3%	0,0 point

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

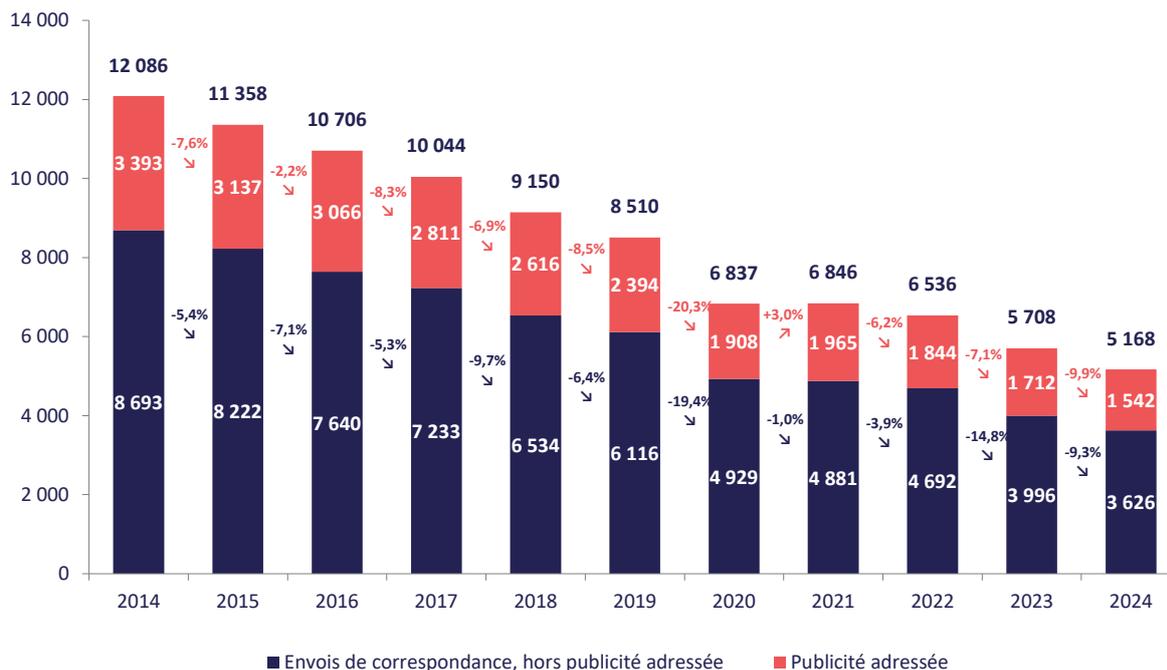
* non compris les envois de correspondance remis contre signature

⁷ Voir [Avis n°23-1562](#) de l'Arcep en date du 18 juillet 2023 sur le dossier tarifaire de La Poste.

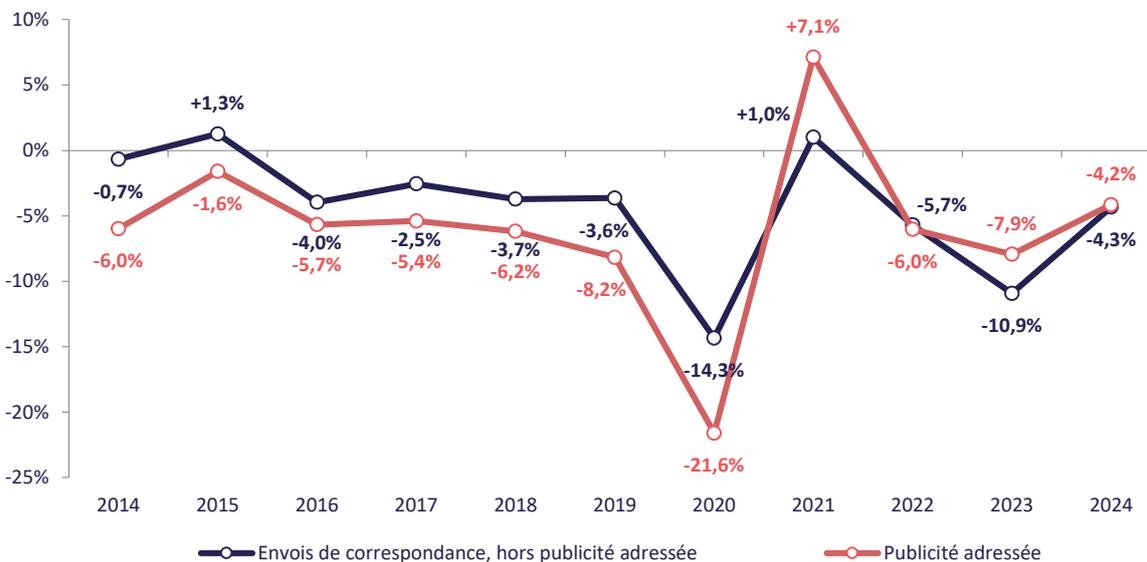
⁸ *Ibidem*.

millions d'objets

Volume des envois de correspondance distribués en France



Évolution du revenu des envois de correspondance distribués en France



1.3 Le trafic égrené et le trafic industriel

Le trafic égrené, c'est-à-dire les envois émis à l'unité ou en quantité inférieure à 100 plis, recule de 4,5 % en 2024. La diminution du nombre de courriers égrenés touche uniquement les envois des

particuliers ou des petits professionnels (-16,7 %), tandis que les envois des entreprises augmentent de 4,4 %. Ces derniers représentent 813 millions de plis, soit 63 % du trafic égrené. La hausse des envois égrenés des entreprises intervient toutefois après une baisse de 30 % en un an en 2023, principalement en raison de l'absence d'envois de courriers électoraux. Les courriers électoraux représentent 136 millions de plis, soit 17 % du courrier égrené des entreprises en 2024. Hors courrier électoral, les envois de courriers égrenés des entreprises diminuent de 13,0 % en 2024, contre 11,8 % en 2023.

Le revenu associé au trafic égrené diminue de 4,2 % en un an, une baisse atténuée par la distribution des courriers électoraux (63 millions d'euros HT⁹), ainsi que par les hausses tarifaires¹⁰ intervenues en 2024. Le revenu moyen par objet augmente de 0,4 % et s'établit à 1,45 € HT en 2024. Hors courriers électoraux, le revenu issu des envois de courrier égrené diminuerait de 7 %, parallèlement à une baisse de 15 % du trafic associé.

Le trafic industriel, qui correspond aux envois en nombre supérieurs à 100 objets, a enregistré une contraction plus élevée que le courrier égrené. Il diminue en 2024 de 11,0 %, après une baisse de 7,5 % en 2023. Le trafic industriel est composé pour 60 % de courriers de gestion et pour 40 % de la publicité adressée. La part de la publicité au sein du trafic industriel se maintient à un niveau stable depuis 2020, après avoir diminué au cours des quinze années précédentes.

Le revenu du courrier industriel diminue à un rythme plus limité que le trafic associé : -4,4 % en un an. Cette moindre diminution s'explique également par des hausses de tarifs intervenues sur les produits relevant du service universel en 2024 (de +5,2 % pour la publicité adressée à +7,1 % pour les courriers industriels et en nombre)¹¹. La baisse du revenu généré par le courrier industriel s'explique, d'une part, par la réduction de 4,2 % du revenu généré par la publicité adressée et, d'autre part, par la diminution de 4,5 % du revenu généré par les autres envois de correspondance industrielle. Ainsi, la part du revenu de la publicité adressée au sein du revenu issu du trafic industriel reste pratiquement stable par rapport à 2023 et s'établit à 28,6 % (+0,1 point).

Répartition des envois de correspondance (domestique et import) - Volumes en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Trafic "égrené" déposé chez l'opérateur de distribution	1 932	1 892	1 830	1 354	1 293	-4,5%
dont courrier égrené des entreprises	1 086	1 112	1 121	779	813	4,4%
dont courrier égrené des particuliers et petits professionnels	844	778	708	575	479	-16,7%
Trafic industriel (envois en nombre > 100 envois)	4 906	4 954	4 707	4 354	3 875	-11,0%
dont publicité adressée	1 908	1 965	1 844	1 712	1 542	-9,9%
dont autres envois de correspondance	2 998	2 989	2 863	2 641	2 333	-11,7%
<i>Part de la publicité adressée dans le trafic industriel</i>	38,9%	39,7%	39,2%	39,3%	39,8%	+0,5 point
Total des envois de correspondance distribués en France*	6 837	6 846	6 536	5 708	5 168	-9,5%

⁹ Source : La Poste, [Document d'enregistrement universel 2023](#)

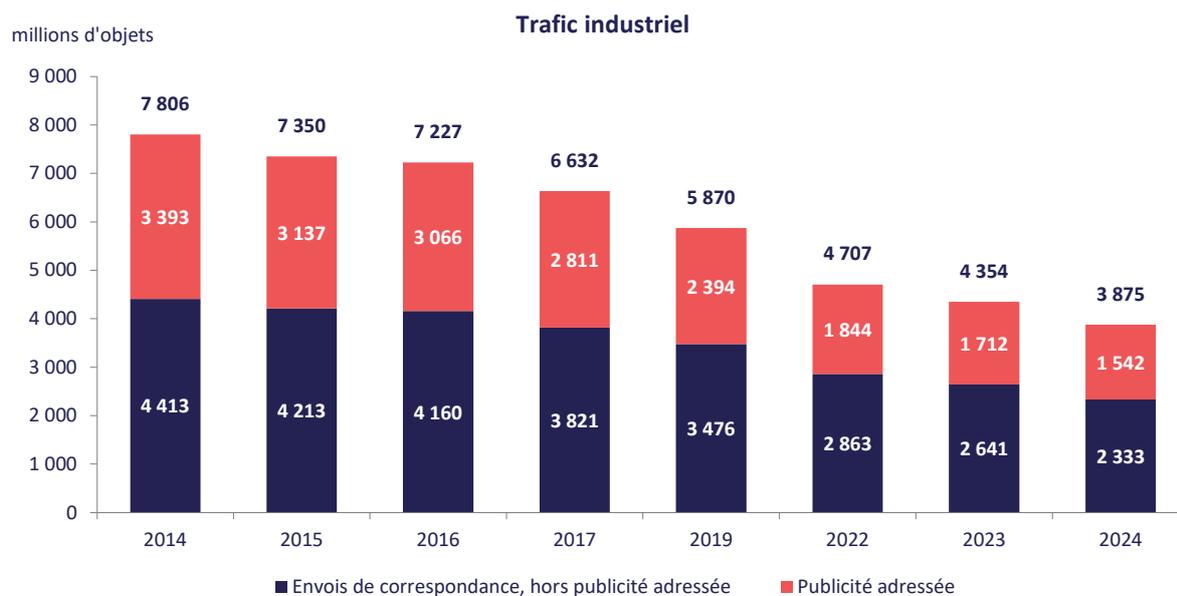
¹⁰ Voir [Avis n°23-1562](#) de l'Arcep en date du 18 juillet 2023 sur le dossier tarifaire de La Poste.

¹¹ La hausse moyenne des tarifs des courriers de gestion est par exemple de +6,8 % et de +10,9 % s'agissant de la Lettre verte en nombre destiné aux entreprises.

Répartition des envois de correspondance (domestique et import) - Revenus en millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Trafic "égrené" déposé chez l'opérateur de distribution	2 590	2 569	2 350	1 950	1 869	-4,2%
Trafic industriel (envois en nombre > 100 envois)	2 312	2 426	2 358	2 264	2 165	-4,4%
dont publicité adressée	696	746	701	645	618	-4,2%
dont autres envois de correspondance	1 616	1 680	1 658	1 619	1 546	-4,5%
<i>Part de la publicité adressée dans le trafic industriel</i>	30,1%	30,7%	29,7%	28,5%	28,6%	+0,1 point
Total des envois de correspondance distribués en France*	4 903	4 995	4 708	4 215	4 033	-4,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

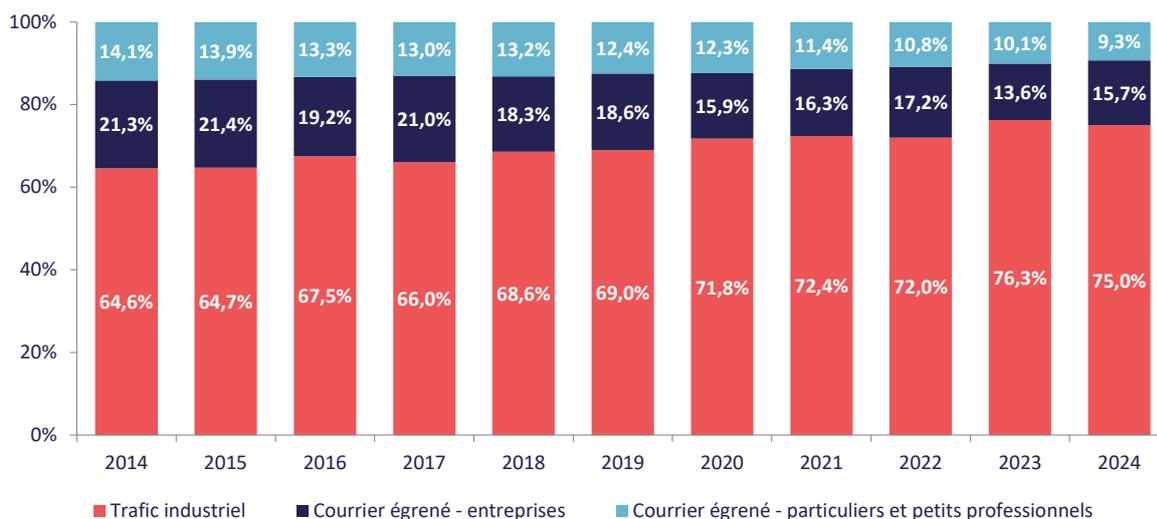
* non compris les envois de correspondance remis contre signature



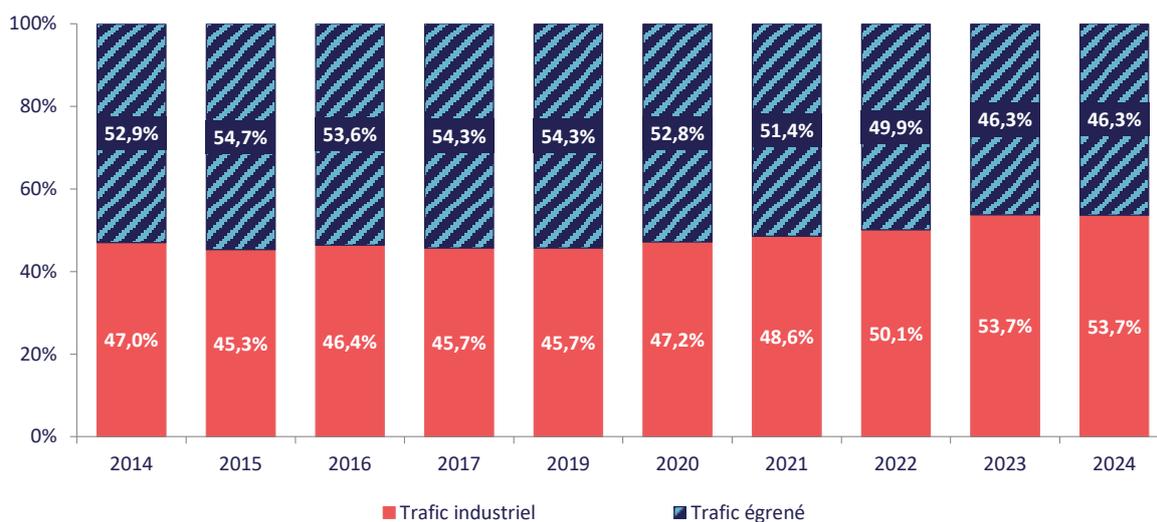
La part en volume des envois de correspondance égrenés dans le total des envois de correspondance distribués en France augmente par rapport à celle des envois industriels, en raison d'une baisse moins importante des envois égrenés postés. Les envois industriels représentent en 2024 les trois quarts (75,0 %) des envois de correspondance distribués en France. Cette dynamique est en partie liée à l'augmentation en 2024 du volume de courrier égrené émis par les entreprises, dont la part augmente de 2,2 points en un an pour s'établir à 15,7 % en 2024. Les courriers émis par les particuliers et les petites entreprises représentent pour la première fois moins de 10 % du volume de courriers distribués en France : 9,3 % en 2024, soit -0,8 point en un an.

En revenu, la part du trafic industriel atteint 53,7 % du revenu total issu des envois de correspondance, soit une part stable par rapport à 2023. Elle dépassait pour la première fois celle du revenu généré par le trafic égrené en 2022.

Répartition des envois de correspondance distribués en France



Répartition des revenus des envois de correspondance distribués en France



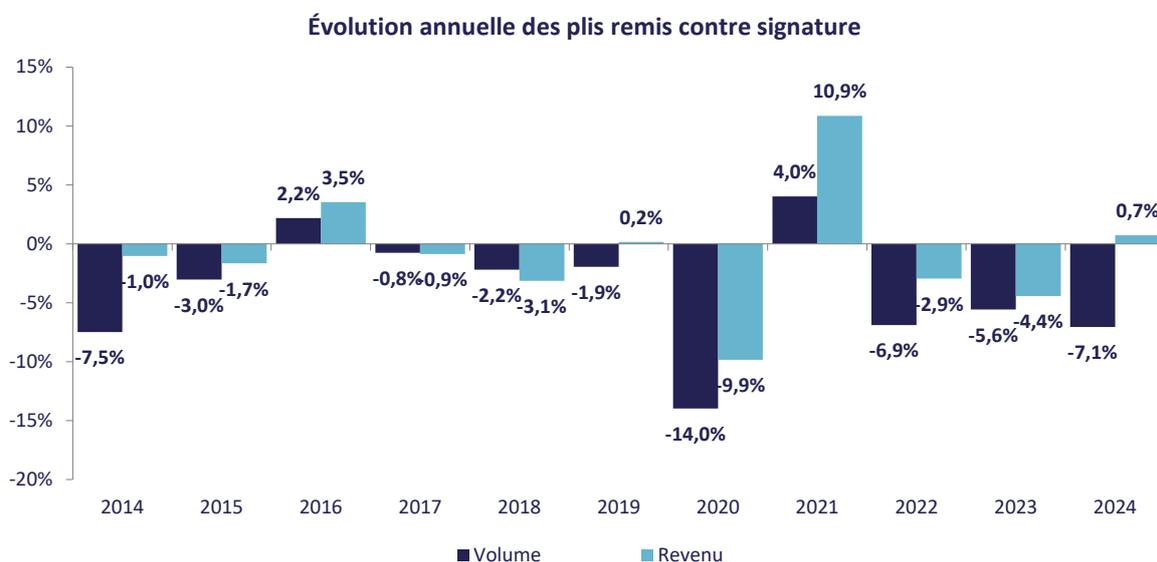
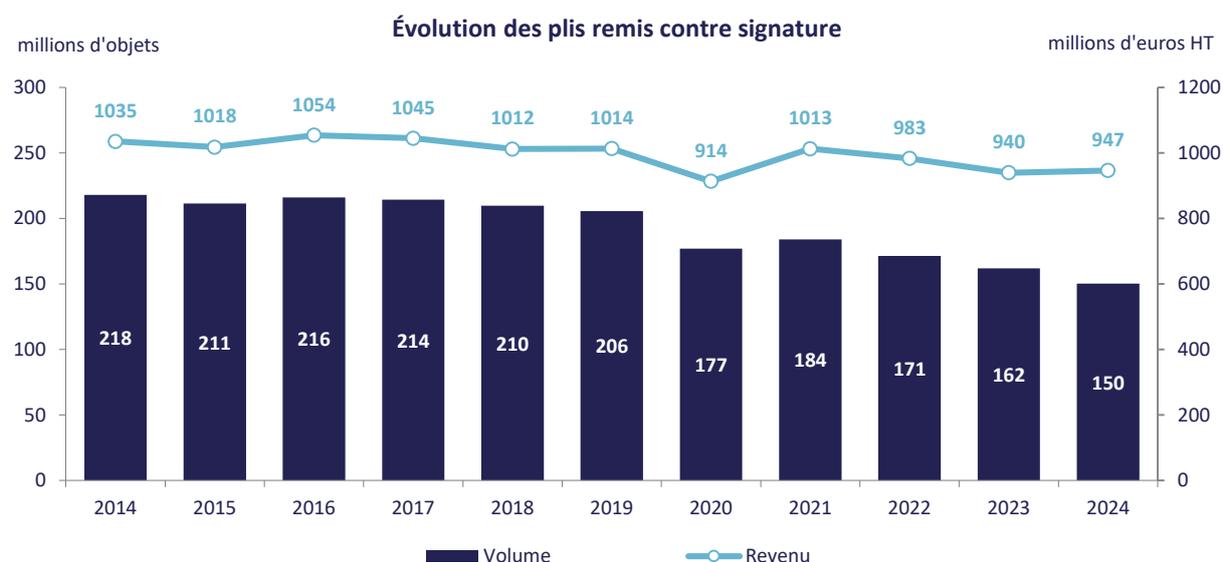
1.4 Les envois de correspondance remis contre signature

Comme l'ensemble des envois de correspondance, la baisse du nombre de plis remis contre signature s'est fortement intensifiée en 2020, avant que leur nombre n'augmente à nouveau en 2021. Depuis 2022, le nombre de courriers remis contre signature diminue, à un rythme annuel plus élevé qu'au cours des années précédant la crise sanitaire (-7,1 % en 2024). Le revenu généré par ces envois augmente quant à lui légèrement, de 0,7 %, pour s'établir à 947 millions d'euros HT. Cette augmentation s'explique en partie par les hausses de tarifs des produits relevant du service universel

(+ 8,4 % en moyenne en 2024 pour ce type d'envois¹²). Par conséquent, le revenu moyen par envoi progresse de 8 % en un an et atteint 6,3 euros HT.

Envois de correspondance remis contre signature	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Volume en millions d'objets	177	184	171	162	150	-7,1%
Revenus en millions d'euros HT	914	1 013	983	940	947	0,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales



¹² Le tarif de la Lettre recommandée timbre-poste avec avis de réception sur la première tranche de poids est par exemple passé de 6,08 € à 6,71 € en 2024 (voir [Avis n°23-1562](#) de l'Arcep en date du 18 juillet 2023 sur le dossier tarifaire de La Poste).

2 Les colis distribués en France

En 2024, le nombre de colis distribués en France (colis ordinaires, express et petits paquets) augmente de 3,4 % et s'élève à près de 1,6 milliard. Ce marché augmente pour la deuxième année consécutive, après s'être temporairement réduit en 2022.

La hausse du nombre de colis distribués en France s'explique tant par la croissance du marché domestique que de celui de l'import. Le volume de colis domestiques augmente de 3,6 % en 2024, soit un rythme de croissance similaire à celui de 2023. Les colis domestiques (1,3 milliard de colis distribués en 2024) représentent 77 % du volume total de colis distribués en France, un taux stable depuis 2022. Le volume de colis importés augmente quant à lui de 2,6 % en 2024 (contre +5,8 % en 2023), pour s'établir à 383 millions d'objets. Cette croissance, deux fois moins soutenue qu'en 2023, intervient après un repli exceptionnel de près de 14 % en 2022.

Le revenu afférent à la distribution de colis s'accroît également, de 2,8 % et atteint 8,4 milliards d'euros HT. Celui-ci est soutenu par la distribution des colis domestiques, qui génère 6,8 milliards d'euros HT en 2024 (+3,1 % en un an) et représente 80 % du revenu issu de la distribution des colis en France. Le revenu généré par la distribution de colis importés augmente également, mais plus modérément, avec une hausse de 1,7 %. Il s'établit à 1,6 milliard d'euros HT.

Colis - Volumes en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Ensemble des colis*	1 389	1 596	1 520	1 584	1 638	3,4%
dont colis domestiques	1 022	1 187	1 167	1 211	1 255	3,6%
dont colis importés	367	410	353	374	383	2,6%

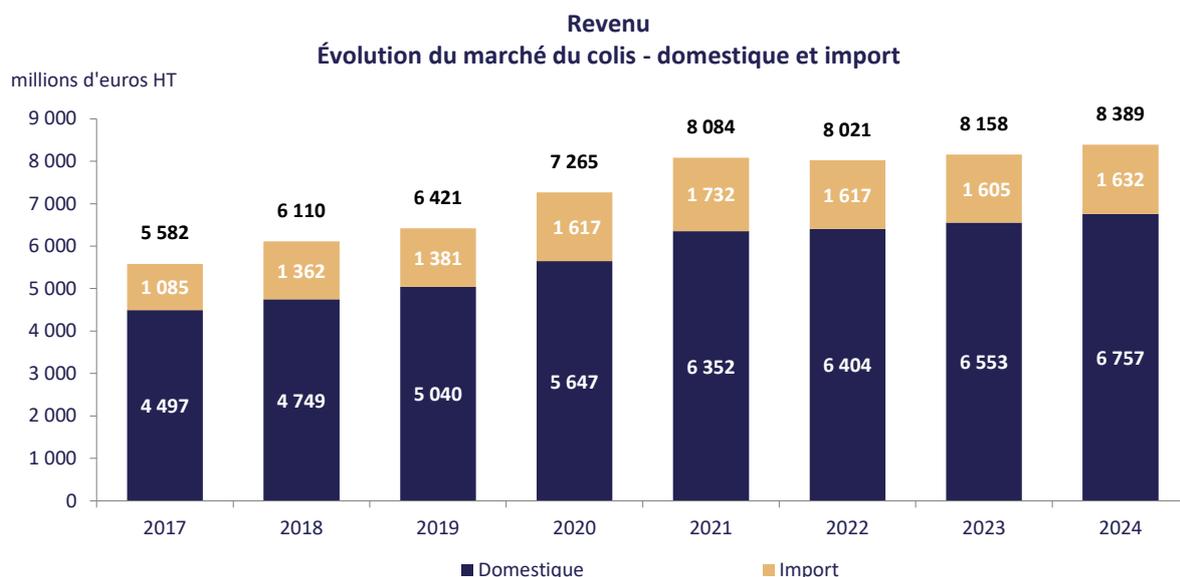
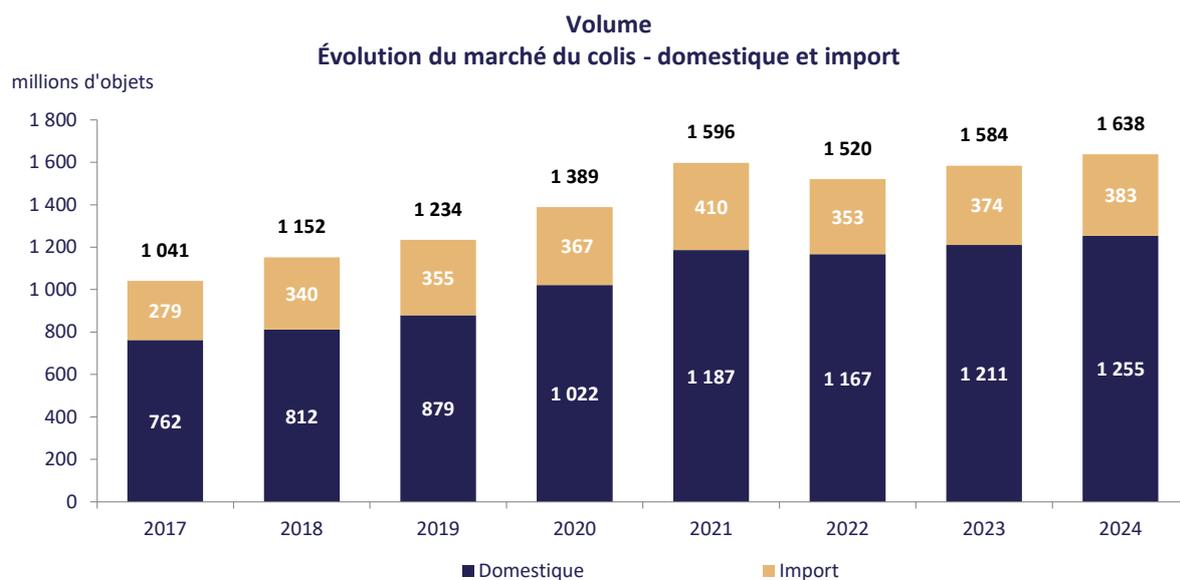
Colis - Revenus en millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Ensemble des colis*	7 265	8 084	8 021	8 158	8 389	2,8%
dont colis domestique	5 647	6 352	6 404	6 553	6 757	3,1%
dont colis importés	1 617	1 732	1 617	1 605	1 632	1,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

Évolution des taux de TVA sur les achats en ligne de biens situés en dehors de l'Union européenne

La directive (UE) 2017/2455 du Conseil de l'Union européenne a modifié les règles douanières sur les biens importés hors de l'Union européenne. Les biens dont la valeur ne dépassait pas 22 euros étaient jusqu'alors exonérés de TVA. En application de cette directive, et à compter du 1^{er} juillet 2021, l'ensemble des ventes à distance de biens situés en dehors de l'Union européenne est soumis au régime standard de TVA en vigueur.



3 L'activité internationale : import et export

3.1 Le marché international

3.1.1 L'ensemble du marché

Le trafic international de correspondance, de colis et de presse (import et export) représente 770 millions d'objets en 2024, en repli de 4,2 % en un an. Depuis 2018, le volume international recule, à l'exception de l'année 2021. Cette diminution provient de la baisse des flux d'export (-6,5 % en un an), et, dans une moindre mesure, des flux d'import (- 2,9 %).

Le revenu associé au trafic international (3,5 milliards d'euros HT en 2024) augmente légèrement (+1,1 % en un an). Cette hausse provient à la fois de la croissance des revenus à l'export (+1,5 %) et de celle de l'import (+0,8 %). La hausse du revenu associé au trafic international reflète le poids croissant des colis dans les échanges internationaux, au détriment des correspondances. Par conséquent, le revenu moyen par objet exporté s'accroît de 9 % en 2024, tandis que celui des objets importés progresse de 4 %.

Trafic international - Volumes en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Export	299	327	304	280	262	-6,5%
Import	542	588	519	523	508	-2,9%
Total trafic international*	841	916	823	803	770	-4,2%

Trafic international - Revenus en millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Export	1 560	1 742	1 804	1 801	1 828	1,5%
Import	1 728	1 834	1 723	1 706	1 719	0,8%
Total trafic international*	3 288	3 577	3 528	3 507	3 547	1,1%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

*Inclut les envois de correspondance, les envois remis contre signature, la presse et l'ensemble des colis hors express

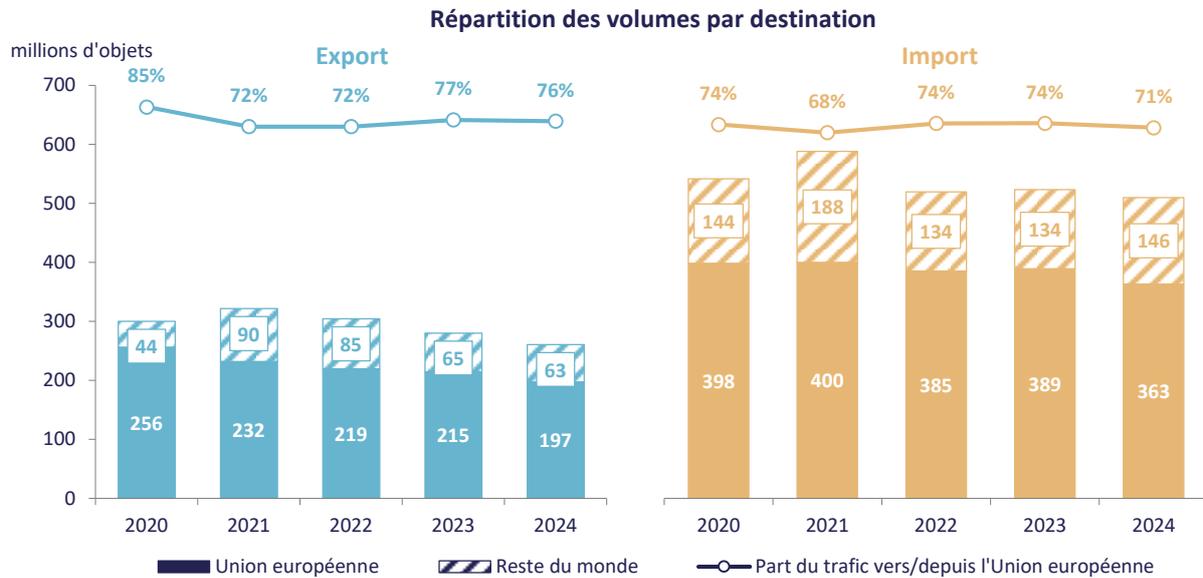
3.1.2 La répartition des flux par zones géographiques

Le trafic d'objets transfrontières transite majoritairement au sein de l'Union européenne¹³. Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2021, la part du trafic transitant au sein de l'Union européenne avait nettement diminué, passant de 78 % à 69 %. Depuis, cette part progressait jusqu'à atteindre 75 % en 2023. En 2024, elle recule pour s'établir à 73 %. Ce repli provient à la fois d'une contraction des flux d'import et d'export intra-européens, tandis que les flux extra-européens augmentent.

Le volume d'objets importés en provenance de l'Union européenne diminue de 6,6 % en un an. Il représente 363 millions d'objets, soit 71 % du volume total d'objets importés en France. Au contraire, le volume d'objets adressés en provenance du reste du monde augmente significativement, de 8,9 % en un an, après avoir stagné en 2023. En ce qui concerne le trafic à l'export, les flux diminuent qu'il s'agisse d'export à destination de l'Union européenne (-8,1 % en un an) ou du reste du monde (-3,2 %). Cette dynamique, marquée par la baisse des échanges intra-européens et l'augmentation des flux en provenance du reste du monde, est le reflet de la conjoncture économique en 2024, caractérisée par

¹³ Les flux de la zone 1 dite « Union européenne » couvrent les pays de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.

une croissance limitée en Europe et notamment en Allemagne, et d'un contexte économique au contraire favorable aux États-Unis notamment.



3.2 Focus sur l'export

Le nombre d'objets exportés (courrier, colis, presse) s'élève à 262 millions en 2024, soit un recul de 6,5 % par rapport à 2023. Cette baisse régulière provient essentiellement du repli des envois de correspondance, qu'il s'agisse de correspondance hors publicité adressée (-4,8 % en un an) ou de publicité adressée (-21,0 %). Le volume de presse exportée se réduit également, de 17,4 % en un an, et s'élève à 7 millions d'exemplaires.

Les envois de colis à l'étranger progressent au contraire de 8,8 % et deviennent en 2024 le produit majoritairement exporté, dépassant la publicité adressée. S'élevant à 100 millions d'objets, ce segment de marché avait connu un fléchissement temporaire en 2022 lié à une conjoncture économique défavorable.

Export - Volumes en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Envois de correspondance	211	227	207	179	154	-13,8%
publicité adressée	119	126	115	99	78	-21,0%
hors publicité adressée	92	101	92	80	76	-4,8%
Presse	11	10	10	9	7	-17,4%
Colis*	78	90	87	92	100	8,8%
Total Export	299	327	304	280	262	-6,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

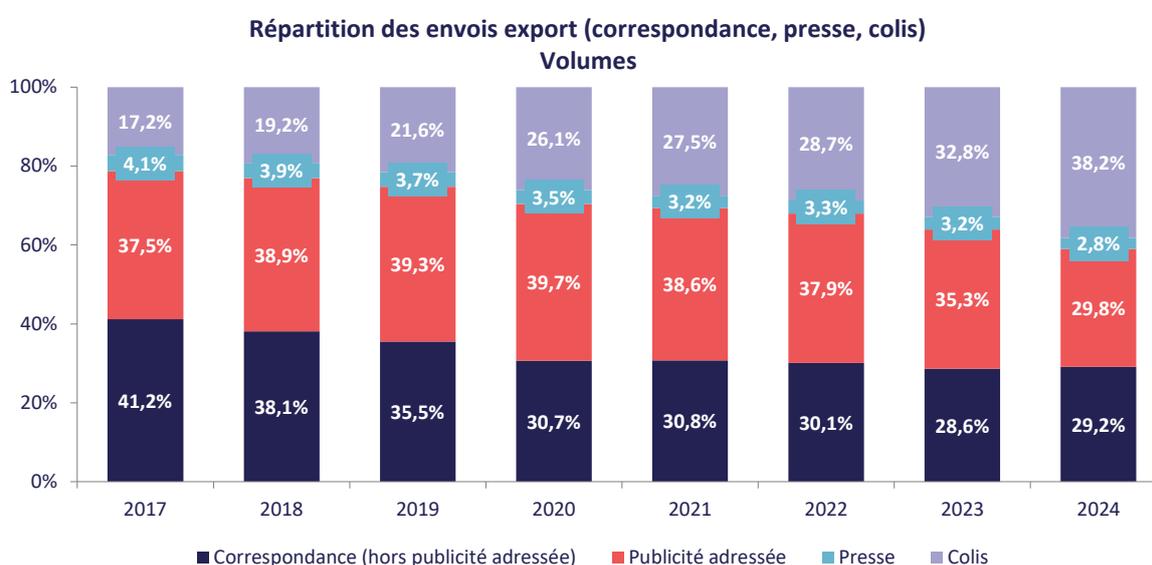
Malgré la baisse du nombre d'objets exportés, le revenu augmente de 1,5 % et s'élève à 1,8 milliard d'euros HT : l'érosion du revenu issu des envois de correspondance et de presse à l'étranger étant entièrement compensée par la hausse du revenu généré par les envois de colis, et en

partie modérée par les augmentations de tarifs de certains produits relevant du service universel¹⁴. Le revenu généré par les envois de colis s'élève à 1,6 milliard d'euros HT (+2,3 % en un an). Ce segment à forte valeur ajoutée (15,9 € HT par objet) représente 87 % du revenu issu de l'export.

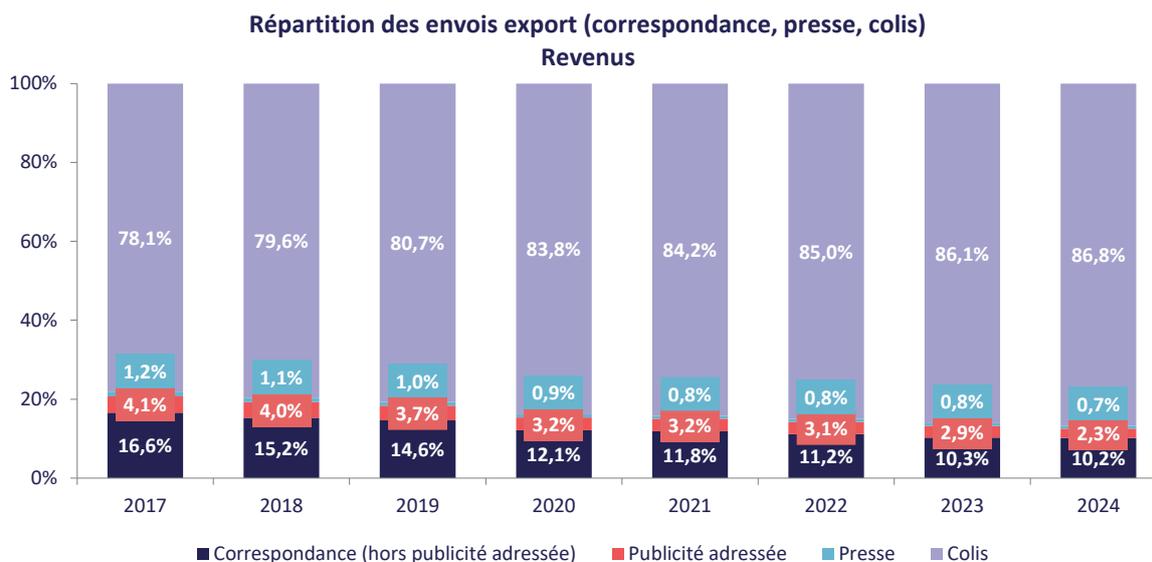
Export - Revenus <i>en millions d'euros HT</i>	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Envois de correspondance	239	261	257	237	229	-3,3%
publicité adressée	51	55	56	52	42	-17,7%
hors publicité adressée	188	206	201	185	186	0,7%
Presse	14	14	14	14	13	-6,4%
Colis*	1 307	1 467	1 533	1 551	1 586	2,3%
Total Export	1 560	1 742	1 804	1 801	1 828	1,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets



¹⁴ Les tarifs de la Lettre internationale et du Colis international augmentent par exemple de respectivement 10,4 % et 6,4 % en 2024.



3.3 Focus sur l'import

Après une réduction significative du volume d'objets importés en 2022 suivie d'une stabilisation en 2023, le marché de l'import se contracte en 2024. Les flux d'objets importés diminuent de 2,9 % et s'établissent à 508 millions d'objets.

Ce repli intervient sous les effets conjoints de la baisse des envois de correspondance, et de la hausse plus modérée des colis importés. Le nombre de colis importés s'accroît de 2,6 % en 2024, contre 5,8 % en 2023. En 2023, la forte croissance du volume de colis intervenait après un repli exceptionnel de ce segment de marché de près de 14 % en 2022, marqué par l'instauration d'une TVA sur les produits achetés hors Union européenne¹⁵ et de la reprise de la crise sanitaire en Chine.

En 2024, les colis représentent les trois quarts des objets importés et distribués en France. Le volume de colis importés augmente de manière régulière, tiré par la croissance du commerce en ligne. En 2017, les colis ne représentaient que la moitié des flux d'objets importés.

Parallèlement, le nombre d'envois de correspondance (hors publicité adressée) importés se réduit quant à lui de 12,4 %, tandis que les envois de publicité adressée diminuent plus fortement : -22,9 % en un an.

Le revenu du marché de l'import augmente en revanche légèrement, de +0,8 %. Cette hausse est entièrement issue de l'import de colis, qui enregistre une augmentation de +1,7 % et s'élève à 1,6 milliard d'euros HT. Les colis génèrent ainsi 95 % du revenu total de l'import en 2024. Cette croissance est toutefois sensiblement inférieure à celle du volume associé, en raison de la part croissante de petits colis à faible valeur ajoutée.

¹⁵ [Directive \(UE\) 2017/2455 du Conseil du 5 décembre 2017](#) modifiant la directive 2006/112/CE et la directive 2009/132/CE en ce qui concerne certaines obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée applicables aux prestations de services et aux ventes à distance de biens

Import - Volumes en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	172	175	163	147	123	-16,8%
publicité adressée	72	76	74	61	47	-22,9%
hors publicité adressée	99	99	89	86	75	-12,4%
Presse	3	3	3	2	2	-8,0%
Colis*	367	410	353	374	383	2,6%
Total Import	542	588	519	523	508	-2,9%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

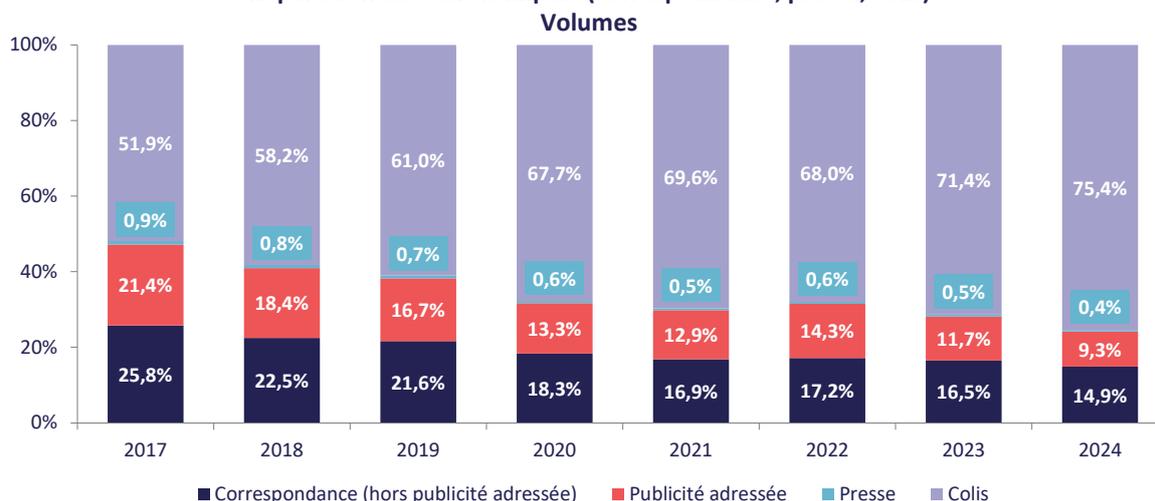
* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

Import - Revenus en millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	108	100	104	99	85	-13,9%
publicité adressée	29	32	34	27	21	-23,6%
hors publicité adressée	79	68	70	72	64	-10,3%
Presse	3	3	2	2	2	-14,2%
Colis*	1 617	1 732	1 617	1 605	1 632	1,7%
Total Import	1 728	1 834	1 723	1 706	1 719	0,8%

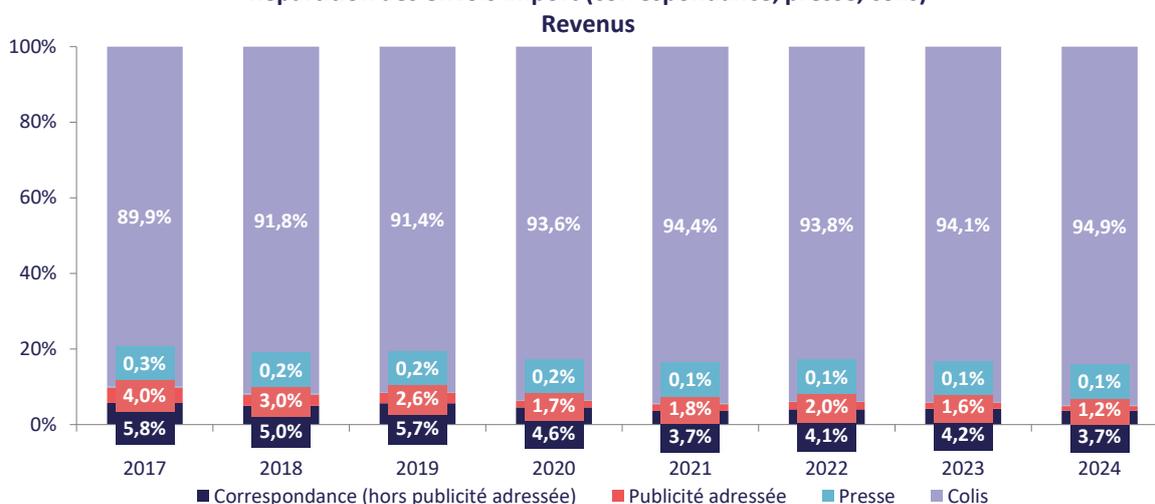
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

Répartition des envois import (correspondance, presse, colis)



Répartition des envois import (correspondance, presse, colis)



4 La presse par abonnement

4.1 Les volumes de presse postée et portée

Le nombre d'exemplaires de presse au format papier distribués aux abonnés en 2024 s'établit à 1,3 milliard, en repli de 7,0 % par rapport à 2023. Ce volume se réduit à un rythme quasi-identique, quel que soit le mode de distribution : le volume de presse distribuée par circuit postal diminue de 7,2 % en un an (+0,7 point), tandis que le volume de presse distribuée par portage recule de 6,9 % par rapport à 2023 (+1,4 point).

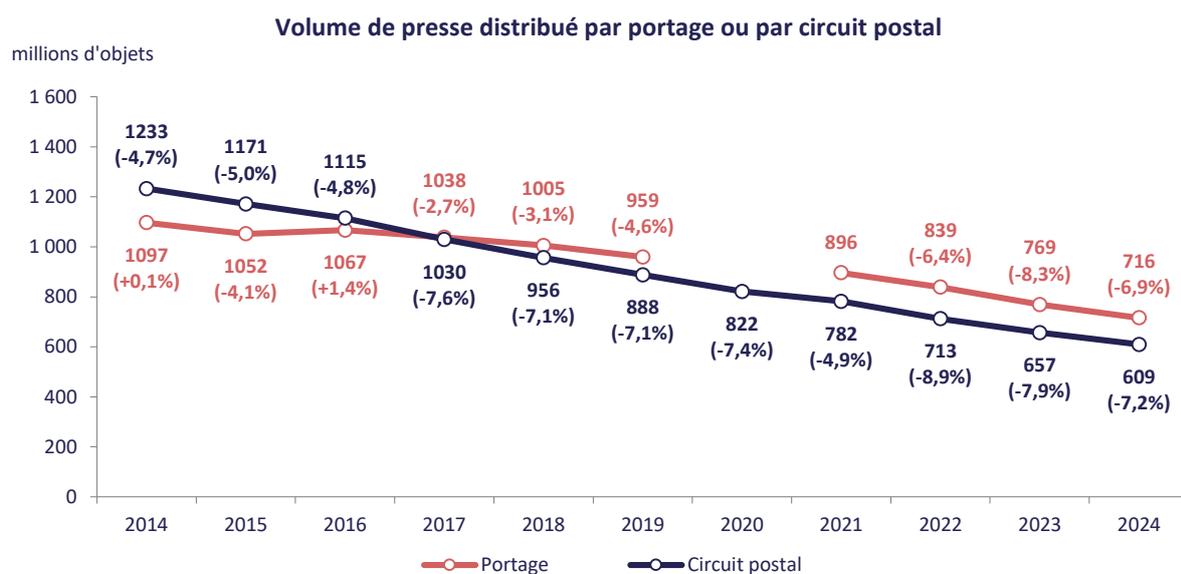
Presse - Volumes en millions d'objets	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Circuit postal	822	782	713	657	609	-7,2%
Portage*	nd	896	839	769	716	-6,9%
Distribution totale de la presse aux abonnés	nd	1 678	1 551	1 426	1 326	-7,0%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Source : ACPM, Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias – Portage de presse payante grand public

En 2020, les volumes de portage de presse ne sont pas disponibles sur l'ensemble de l'année

En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM

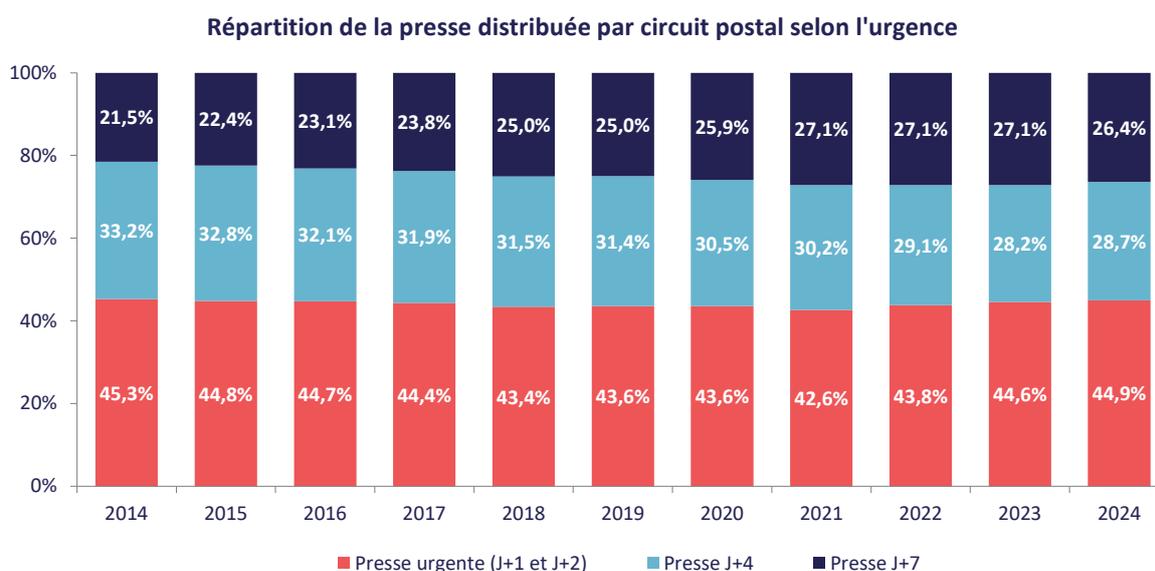


Le flux de presse papier distribuée aux abonnés recule chaque année depuis 2008, dans un contexte plus global de diminution des volumes de presse payée. Selon L'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM), le nombre d'exemplaires vendus sous format papier ou numérique baisse de 2 % en un an en 2024¹⁶. La baisse du volume d'exemplaires vendus au format papier (environ -8 % en un an) est partiellement compensée par la consommation croissante de la presse numérique payante (+13 % environ). La presse numérique représente un tiers de l'ensemble de la presse payée en 2024 selon l'ACPM (+3 points en un an).

¹⁶ Source : Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias, [Observatoire de la presse et des médias 2024](#)

4.2 Les volumes de presse postée par niveau d'urgence

S'agissant de la presse distribuée par circuit postal, les flux diminuent depuis 2015, quel que soit le niveau d'urgence. Le nombre d'exemplaires distribués en J+7 recule toutefois à un rythme plus soutenu (-9,7 % en un an) que ceux distribués en J+1 et J+2 ou J+4 (respectivement -6,5 % et -5,8 % en un an). Par conséquent, la part de la presse urgente (J+1 et J+2) s'élève à 44,9 % (+0,3 point en un an) et celle de la presse distribuée en J+4 à 28,7 % (+0,5 point en un an). En revanche, la part de la presse distribuée en J+7 diminue sensiblement et s'établit à 26,4 % (-0,7 point en un an).



4.3 Le revenu lié à la presse postée

Le revenu issu de la distribution de la presse par circuit postal, incluant la compensation versée par l'État, diminue de 2,5 % en 2024. Il avait augmenté de 2,2 % en 2023, avec l'entrée en vigueur du protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État relatif à la réforme du transport de la presse sur la période 2022-2026¹⁷. En 2024, le revenu issu de la distribution de la presse par circuit postal, hors compensation versée à La Poste par l'État, diminue de 3,6 % en un an¹⁸. La compensation versée à La Poste par l'État au titre de la mission de transport et de distribution de la presse augmente quant à elle de 7,0 % en un an, pour s'établir à 43 millions d'euros¹⁹. Elle était passée de 84 millions d'euros en

¹⁷ Ce protocole d'accord a en particulier entraîné la suppression de tarifs réduits réservés aux titres de presse d'information politique et générale (PIPG), aux quotidiens à faibles ressources publicitaires (QFRP) et à faible ressources de petites annonces (QFRA), ce qui a conduit à une hausse du chiffre d'affaires directement issu de cette activité. En contrepartie, la compensation versée par l'État avait alors diminué de moitié. Voir : [Protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse papier abonnée pour les années 2022-2026](#)

¹⁸ Les tarifs des services de distribution de la presse relevant du service universel ont augmenté de 5,0 % en 2024, pour l'ensemble des niveaux de service (voir [Avis n°23-1562](#) de l'Arcep en date du 18 juillet 2023 sur le dossier tarifaire de La Poste)

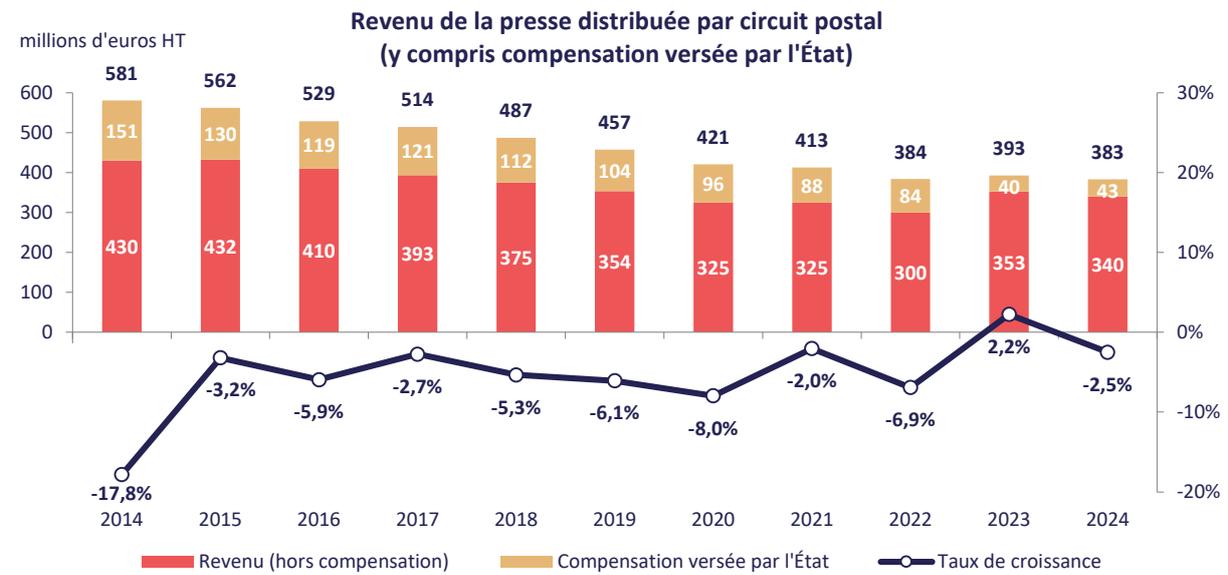
¹⁹ Voir : [Contrat d'entreprise 2023-2027 entre l'État et La Poste](#)

2022 à 40 millions d'euros en 2023, à la suite de l'entrée en vigueur du protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État.

Presse - Revenus en millions d'euros HT	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Chiffre d'affaires "Presse"	325	325	300	353	340	-3,6%
Compensation versée par l'État à La Poste au titre de la mission de transport et de distribution de la presse*	96	88	84	40	43	7,0%
Total	421	413	384	393	383	-2,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

*Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

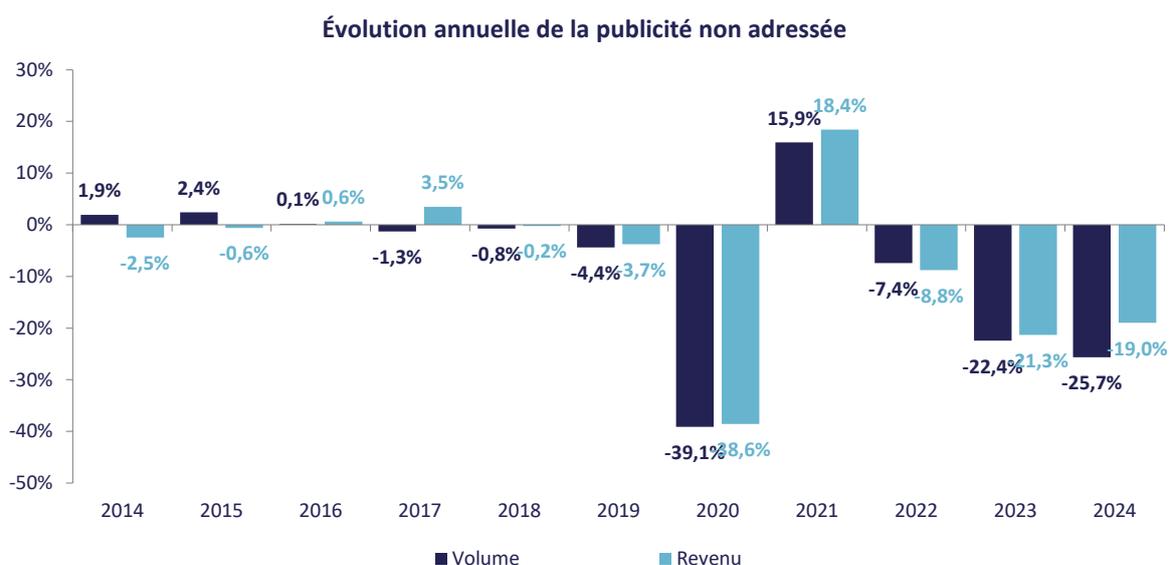
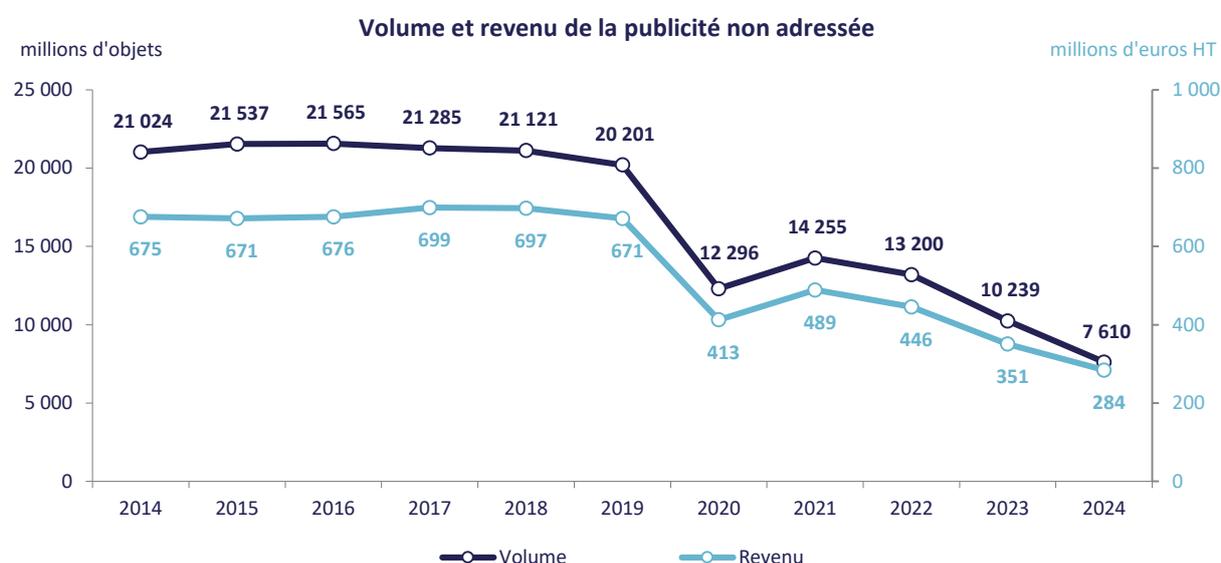


5 La publicité non adressée

Le volume de la publicité non adressée diminue de 25,7 % en 2024. Fortement affecté par la crise sanitaire en 2020, ce marché avait alors chuté d'environ 40 % en un an. Après un léger rebond intervenu en 2021, ce marché se contracte à un rythme croissant. En 2024, il représente 7,6 milliards d'objets, soit environ un tiers du volume distribué en 2019. En outre, le volume de publicité non adressée est, pour la première fois, inférieur au volume d'objets adressés. En 2019, il représentait plus du double de ce marché en volume. Le revenu afférent à la publicité non adressée diminue conjointement de 19,0 % et représente 284 millions d'euros.

Publicité non adressée	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Volume en millions d'objets	12 296	14 255	13 200	10 239	7 610	-25,7%
Revenus en millions d'euros HT	413	489	446	351	284	-19,0%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales



Partie 2 – Investissements et emploi des activités postales et de colis

Évolution du périmètre de comptabilisation des emplois et investissements

Le règlement (UE) 2018/644 du Parlement européen et du Conseil a donné de nouvelles compétences aux États membres. En particulier, il permet la collecte d'informations à caractère statistique auprès des opérateurs de colis lorsque ceux-ci emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le champ des indicateurs d'investissements et d'emplois a évolué. Ils sont présentés ci-après sur l'ancien périmètre, c'est-à-dire le seul périmètre des opérateurs autorisés jusqu'en 2018, et sur le nouveau périmètre (opérateurs autorisés et opérateurs de colis) à partir de 2017.

1 Les investissements

Les investissements réalisés par les opérateurs postaux autorisés par l'Arcep et par les opérateurs de colis²⁰ enregistrent une baisse de 6,8 % en un an. Ces investissements s'élèvent à 914 millions d'euros en 2024.

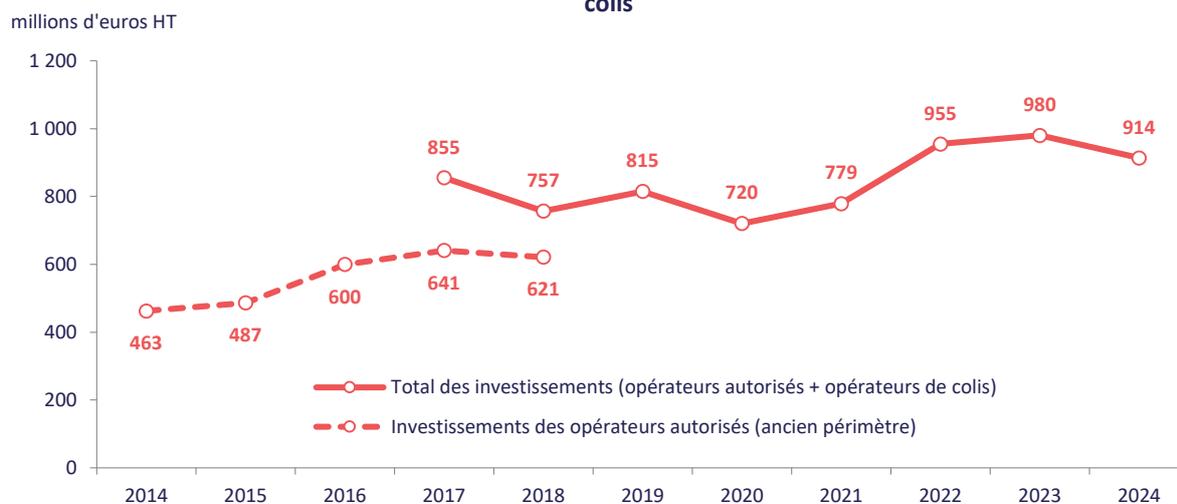
La diminution des investissements (-6,8 %, soit -66 millions d'euros en un an) provient en totalité de la diminution des investissements incorporels (brevets, licences, logiciels, etc.), qui retrouvent des niveaux proches de la période allant de 2017 à 2020. Les investissements corporels (infrastructures, équipements, machines de tri, bâtiments, etc.) progressent en revanche (740 millions d'euros investis en 2024, +2,5 %). La part des investissements corporels augmente par conséquent légèrement : ils représentent 81 % des investissements totaux réalisés par les opérateurs autorisés et les opérateurs de colis.

Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis En millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Investissements corporels	554	580	724	723	740	2,5%
Investissements incorporels	167	199	231	258	174	-32,6%
Total des investissements	720	779	955	980	914	-6,8%

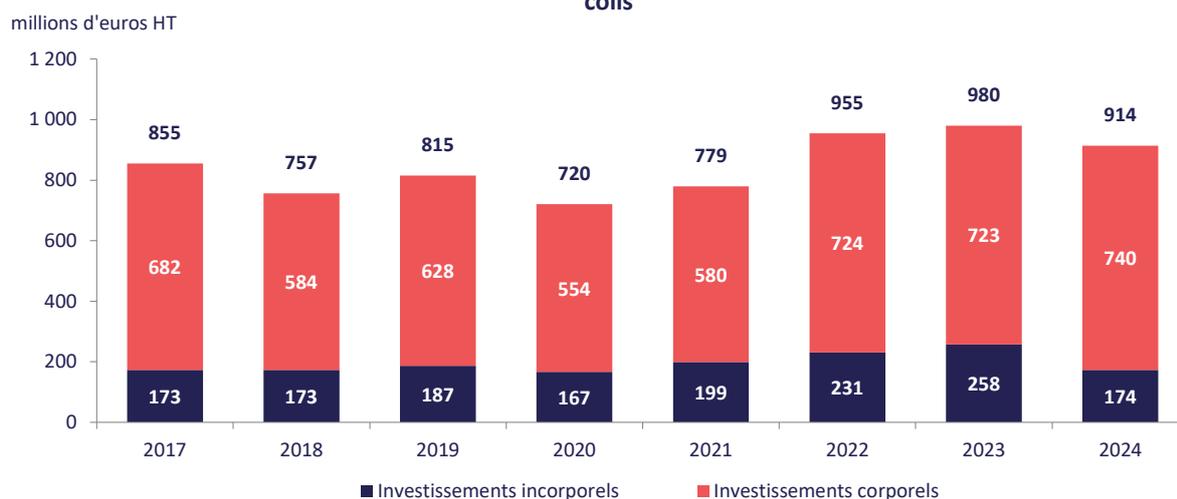
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

²⁰ Les investissements comptabilisés ici sont ceux des opérateurs autorisés par l'Arcep en fin d'année, de leurs filiales en France qui réalisent des investissements dans des activités postales et des opérateurs de colis. Par exemple, les investissements immobiliers du groupe La Poste sont réalisés par Poste Immo, filiale à 100 %. Poste Immo gère les investissements en infrastructure de sa maison mère (renfort de ses centres de tri et rénovation des bureaux de poste, modernisation de l'appareil de production) ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier. Ils couvrent ainsi les activités de prestations postales et de colis, en excluant la publicité non adressée et le routage.

Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis



Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis



2 L'emploi

Le nombre d'emplois liés aux activités postales des opérateurs autorisés et de colis s'élève, au 31 décembre 2024, à 187 000. L'année 2024 est marquée par une augmentation d'environ 3 000 emplois. Cette hausse s'explique majoritairement par le rattachement des effectifs de Mediaposte, filiale du Groupe La Poste spécialisée dans la distribution d'imprimés publicitaires, à La Poste SA en 2024²¹. L'augmentation du nombre d'emplois liés aux activités postales provient également de la hausse du nombre d'emplois des opérateurs de colis.

²¹ Voir : [Document d'enregistrement universel 2024, Groupe La Poste](#)

Emplois liés aux activités postales et de colis des opérateurs

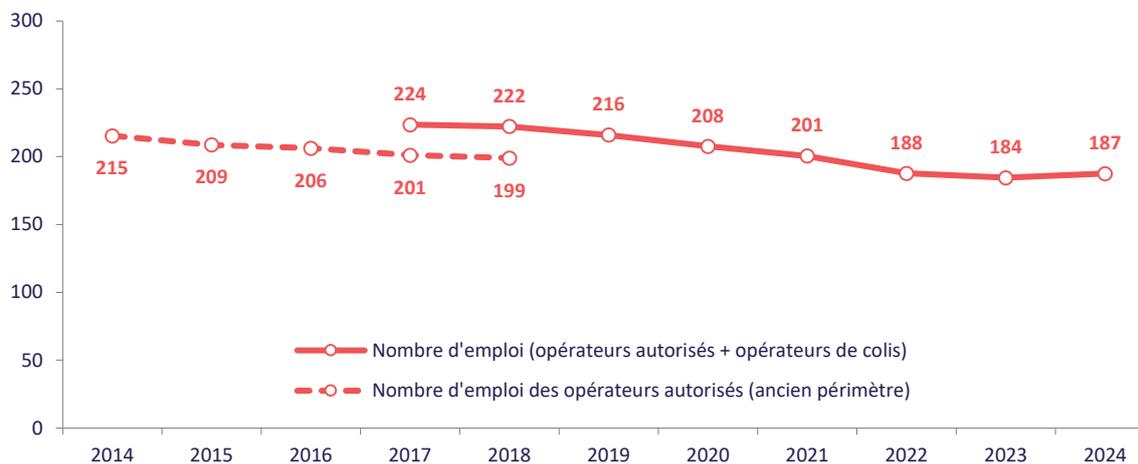
en milliers

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Nombre d'emploi : nouveau périmètre (opérateurs autorisés et de colis)	208	201	188	184	187	1,6%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Effectif salarié des opérateurs autorisés et de colis

milliers de salariés



Comptabilisation du nombre d'emplois

À partir de 2017, le nombre d'emplois considéré ici correspond au nombre de personnes physiques employées par les opérateurs pour leurs prestations postales et d'acheminement de colis, c'est-à-dire en excluant les activités de publicité non adressée et de routage.

Les salariés de La Banque Postale, filiale du groupe La Poste, ainsi que ceux des services financiers de La Poste maison-mère, employés uniquement à des activités non postales, sont exclus.

Sont également exclus les personnels des agences ou relais partenaires auxquels les opérateurs délèguent certaines de leurs prestations.

Les salariés dont l'activité n'est consacrée que pour partie aux prestations postales et de colis, en particulier les guichetiers (leur activité est partagée entre des services liés aux prestations postales – affranchissement d'envois de correspondance ou de colis par exemple – et d'autres services pour le compte de filiales comme La Banque Postale), sont comptabilisés pleinement et non au prorata du temps passé sur des activités postales.

Annexe : définitions des différents segments de marché

Constitue un envoi postal tout objet destiné à être remis à l'adresse indiquée sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise avec ou sans valeur commerciale.

1.1. Envois de correspondance

L'envoi de correspondance est un envoi postal ne dépassant pas deux kilogrammes. Les envois postaux adressés tels que les livres, catalogues, journaux ou périodiques ne font pas partie des envois de correspondance. Le publipostage (publicité adressée ou marketing direct) est un envoi de correspondance.

1.1.1. Envois remis contre signature

Ces envois peuvent correspondre aux envois recommandés et aux envois à valeur déclarée. L'envoi recommandé est un service consistant à garantir forfaitairement contre les risques de perte, vol ou détérioration et fournissant à l'expéditeur, le cas échéant à sa demande, une preuve du dépôt de l'envoi postal et / ou sa remise au destinataire. L'envoi à valeur déclarée est un service consistant à assurer l'envoi postal à concurrence de la valeur déclarée par l'expéditeur en cas de perte, vol ou détérioration.

1.1.2. Envois égrenés

Les envois égrenés désignent des envois de correspondance (hors remis contre signature) émis à l'unité ou en quantité inférieure à 100 plis.

1.1.3. Envois industriels

Les envois industriels désignent des envois de correspondance émis en nombre, en quantité supérieur à 100 plis.

1.1.4. Export

Le segment du courrier international (envois de correspondance) sortant est ouvert à la concurrence pour toutes tranches de poids. Les opérateurs sont pour la plupart des filiales des postes européennes.

1.2. Colis

Le marché des colis regroupe deux segments : celui du colis hors express et celui du colis express. Les délais d'acheminement constituent le premier critère de distinction entre ces deux premiers segments : ils sont généralement supérieurs à un jour pour le colis hors express (J+2 à J+5) et égaux ou inférieurs à un jour pour l'express (J+1). L'identité des expéditeurs et des récepteurs de colis constitue le second critère. Le colis hors express concerne majoritairement les échanges entreprises-consommateurs ou entre particuliers alors que l'express répond davantage aux besoins

interentreprises (délais courts, logistique adaptée). La distinction entre ces deux segments s'avère toutefois de plus en plus difficile à établir, les opérateurs proposant des produits de plus en plus convergents.

1.2.1. Colis hors express

Il s'agit de la livraison à domicile et en points de retrait des colis de 0 à 30 kg. Ce marché est complètement ouvert à la concurrence mais partiellement régulé : le service universel garantit qu'une offre de colis jusqu'à 20 kg en envoi ordinaire ou en recommandé soit disponible au public à l'unité sur tout le territoire national et transfrontalier. Outre La Poste, d'autres acteurs tels que Colis Privé ou les filiales de distribution des groupes de vente à distance (Mondial Relay) sont également présents sur le marché. Leurs clients sont avant tout des acteurs de la Vente à Distance (VAD). Cette catégorie inclut les colis ordinaires, les colis remis contre signature et les colis contenant des petits objets ou petits paquets, définis comme des envois postaux destinés à contenir principalement des marchandises, ne dépassant pas 2 kg, dont le traitement est au moins partiellement mutualisé avec le traitement des envois de correspondance.

1.2.2. Colis express

L'express correspond à la livraison d'objets et de colis dans des délais garantis, du seuil de la porte de l'expéditeur jusqu'à celui du destinataire. Deux catégories d'acteurs se concurrencent sur les différents segments du marché express colis légers de moins de 30 kg :

- les filiales de groupes postaux, qu'elles soient françaises (Chronopost, DPD) ou étrangères ;
- d'autres sociétés issues du transport routier ou aérien sont également présentes mais l'express tous poids et la messagerie constituent leur cœur de marché.

1.3. Distribution de la presse aux abonnés

1.3.1. Circuit postal

La presse écrite est l'ensemble des quotidiens et des publications périodiques diffusant une information générale, judiciaire ou technique. La Poste offre, d'une part, une prestation de distribution au titre du « service universel postal » et d'autre part, une prestation au titre de sa mission de service public de transport et de distribution de presse pour les titres disposant d'un numéro de la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP). La distribution ne relevant ni du « service universel postal » ni de la mission de service public est également comptabilisée. Les distributions gratuites de presse écrite sont exclues du champ de l'enquête ; seule la presse payante distribuée aux abonnés est prise en compte.

1.3.2. Portage de presse

Il s'agit du deuxième canal de distribution qui s'ajoute à celui de La Poste. Cette activité peut être effectuée par des sociétés de portage pour le compte de tiers. Certains éditeurs de presse ont également créé leur propre réseau de distribution (sur liste d'abonnés). Les distributions de presse écrite gratuites sont exclues du champ de la publication.

1.4. Publicité non adressée

Ce marché correspond à la distribution des messages sans référence personnelle, sans adresse et sans nom. Ces plis ne nécessitent ni collecte, ni tournée quotidienne de distribution.